



# CHAMPIONNATS SENIORS

## CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS

### **Article 1 : ORGANISATION**

La Ligue du Grand Est de Football (L.G.E.F.) organise les championnats seniors de ligue dont la gestion est confiée à la Commission Régionale des Compétitions selon les règlements généraux de la FFF et les règlements généraux de la Ligue.

330 équipes participent à ces championnats selon la hiérarchie et l'organisation géographique suivante.

1. Régional 1, R 1 (ex Division d'Honneur), 42 équipes.
2. Régional 2, R 2 (ex Division d'Honneur Régionale et Excellence), 84 équipes.
3. Régional 3, R 3 (ex Promotion de Ligue et Promotion d'excellence), 204 équipes.

Selon l'affectation suivante

R1		
<b>OUEST CHAMPAGNE ARDENNE</b>	<b>CENTRE LORRAINE</b>	<b>EST ALSACE</b>
1 groupe de 14 équipes <b>A</b>	1 groupe de 14 équipes <b>B</b>	1 groupe de 14 équipes <b>C</b>
R2		
2 groupes de 14 équipes <b>A, B</b>	2 groupes de 14 équipes <b>C, D</b>	2 groupes de 14 équipes <b>E, F</b>
R3		
4 groupes de 12 équipes <b>A, B, C, D</b>	7 groupes de 12 équipes <b>E, F, G, H, I, J, K</b>	6 groupes de 12 équipes <b>L, M, N, O, P, Q</b>

### **Article 2 – DELEGATION DE POUVOIR**

La Commission donne délégation à ses membres, représentants des anciens territoires pour prendre toutes décisions relatives au déroulement des compétitions et à la gestion du calendrier.

### **Article 3 : ACCESSIONS – RETROGRADATIONS – MAINTIENS**

A l'issue de chaque saison, accèdent ou sont reléguées autant d'équipes que nécessaire pour que les groupes des différents championnats de ligue restent conformes à l'article 1 du présent règlement.

Les montées ou les descentes supplémentaires sont déterminées selon les dispositions prévues dans le tableau figurant en *Annexe 1*, ACCESSIONS-RETROGRADATIONS Cas général.

Pour les cas non prévus, la commission des compétitions a toute compétence, pour décision.

#### 3.1 Accessions :

Le premier de chaque groupe de R1 accède en N3

Le premier de chaque groupe de R2 accède en R1

Le premier de chaque groupe de R3 accède en R2.

Lorsqu'une équipe classée première d'un groupe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de ce groupe qui accède sans excéder la 3<sup>ième</sup> place incluse

### 3.2 Maintiens

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation, à l'exception des 2 derniers, sauf pour la R 3, de ce niveau de compétition. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

### 3.3 Cas Particuliers

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions réglementaires, est inférieur au nombre de clubs devant y figurer selon l'article 1, le meilleur second de la division inférieure accèdera.

## **Article 4 : COMPOSITION**

La composition des championnats est la suivante :

### **4.1 – Niveau R1**

- Les équipes reléguées de N 3.
- Les équipes accédant du championnat R 2.
- Les équipes les mieux classées de la saison précédente en tenant compte de la limitation à 14 dans ce championnat conformément aux articles 1 et 3 du présent règlement.

### **4.2 – Niveau R2**

- Les équipes reléguées du championnat R 1.
- Les équipes accédant du championnat R 3.
- Les équipes les mieux classées classées de la saison précédente en tenant compte de la limitation à six groupes de 14 équipes dans ce championnat conformément aux articles 1 et 3 du présent règlement.

### **4.3 - Niveau R3**

- Les équipes reléguées du championnat R 2.
- Les équipes les mieux classées de la saison précédente en tenant compte de la limitation à 17 groupes de 12 équipes dans ce championnat conformément aux articles 1 et 3 du présent règlement.
- Les 34 équipes issues du championnat supérieur des districts selon des règles propres définies par les membres du Comité de Direction de la LGEF

Considérant les dispositions édictées par la FFF au regard du Championnat N 3, à savoir « *que les groupes sont constitués par chaque Ligue Régionale au plus tard le 15 juillet, ce qui leur donne un caractère définitif* », la composition de tous les groupes des championnats de Ligue seniors interviendra de fait après cette date.

En conséquence le tableau des accessions et rétrogradations, pour la saison en cours sera impérativement porté à la connaissance des clubs par publication sur le site Internet de la LGEF avant la première journée des championnats.

## ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

### Cas général

2 descentes de National 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe.
<b>R2</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe. + le meilleur second	Les 3 derniers de chaque groupe. <i>**Repêchage du meilleur 12<sup>ième</sup> des 2 groupes Ouest.</i>
<b>R3</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe. + le meilleur second	Les 2 derniers de chaque groupe. <i>Repêchage du meilleur 11<sup>ième</sup></i>

3 descentes de National 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe.
<b>R2</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe. <i>**Repêchage du meilleur 12<sup>ième</sup> des 2 groupes Ouest.</i>
<b>R3</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe.

4 descentes de National 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 12 <sup>ième</sup> .
<b>R2</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe.
<b>R3</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 10 <sup>ième</sup> .

5 descentes de National 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bon 12 <sup>ième</sup> .
<b>R2</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe + le moins bon 11 <sup>ième</sup> .
<b>R3</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bon 10 <sup>ième</sup> .

6 descentes de National 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe.
<b>R2</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe + les 2 moins bons 11 <sup>ième</sup> .
<b>R3</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 moins bons 10 <sup>ième</sup> .

## DISPOSITIONS TRANSITOIRES

*Dispositions à prendre au titre des championnats de la saison 2017-2018 pour R 1.*

*Les relégués N 3 sont répartis sur les 3 groupes de R 1, sans distinction de leur ancienne ligue d'origine.*

	3 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe.

	4 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe + le moins bon douzième.

	5 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 2 derniers de chaque groupe + les 2 moins bons douzièmes.

	6 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe.

	7 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
<b>R1</b>	Le 1 <sup>er</sup> de chaque groupe.	Les 3 derniers de chaque groupe + le moins bon onzième.

*Dispositions à prendre au titre des championnats de la saison 2017-2018 par les représentants de chaque ancien territoire pour définir le nombre d'équipes supplémentaires en R2 et R3 au titre des championnats de la saison 2018-2019.*

## **SITUATION DU GROUPE EST (ex territoire Alsace).**

### **CHAMPIONNATS DE LIGUE**

#### **R2**

- Situation 2017-2018 : 29 équipes réparties en 1 groupe de 15 et 1 groupe de 14 équipes
- Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.

Soit 1 équipe en moins :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018**

1. Rétrogradations des trois derniers du groupe Nord et des quatre derniers du groupe Sud
2. Accession du premier de chaque groupe en R1

#### **R3**

- Situation 2017-2018 : 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 équipes
- Situation 2018-2019 : 72 équipes réparties en 6 groupes de 12 équipes

Soit 24 équipes en plus :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018 :**

1. Rétrogradation d'une seule équipe de R3 par groupe
2. Accession des quatre premiers de chaque groupe de D1 et des meilleurs 5èmes de manière à ce que le nombre d'équipes de R3 soit égal à 72

## **SITUATION DU GROUPE OUEST (ex territoire de Champagne Ardenne).**

### **CHAMPIONNATS DE LIGUE**

#### **R2 (Division d'honneur Régionale)**

- Situation 2017-2018 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.

Soit 4 équipes en plus :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018**

1. Rétrogradation d'une seule équipe de DHR.
2. Accession des 2 premières équipes de chaque poule de PL.

#### **R3 (Promotion de Ligue)**

- Situation 2017-2018 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Situation 2018-2019 : 48 équipes réparties en 4 groupes de 12 équipes

Soit 12 équipes en plus :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018**

1. Rétrogradation d'une seule équipe de PL au lieu de 2.
2. Accession des 3 premières équipes des divisions supérieures de District, ainsi que du meilleur 4<sup>ième</sup>.

## SITUATION DU GROUPE CENTRE (ex territoire de Lorraine).

### **CHAMPIONNATS DE LIGUE**

#### **R2 (Division d'honneur Régional)**

- Situation 2017-2018 : 24 équipes réparties en 2 groupes de 12 équipes.
- Situation 2018-2019 : 28 équipes réparties en 2 groupes de 14 équipes.

Soit 4 équipes en plus :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018**

1. Rétrogradations des 2 derniers de chaque groupe en R3.
2. Accessions du 1<sup>er</sup> de chaque groupe de R3.
3. Accessions supplémentaires : tous les 2<sup>èmes</sup> de chaque groupe + 2 meilleurs 3<sup>ème</sup> de R3 (au Fair-Play).

#### **R3 (Promotion d'honneur)**

- Situation 2017-2018 : 36 équipes réparties en 3 groupes de 12 équipes.
- Situation 2018-2019 : 84 équipes réparties en 7 groupes de 12 équipes

Soit 48 équipes en plus :

#### **Propositions de fin de saison 2017-2018**

1. Rétrogradations en District des équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> de chaque groupe de R4.
2. 12 Accessions des districts en R3.
3. Maintien des équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chaque groupe de R4.
3. A l'exception des montées supplémentaires en R2, maintien de toutes les autres équipes en R3.

